

Autoliquidation de la TVA

Identifier les opérations concernées pour prémunir l'entreprise contre les sanctions encourues en cas de défaut d'autoliquidation

Code
1344

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 327 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Responsables fiscaux et comptables
– Responsables des systèmes d'information – Avocats – Experts-comptables – Représentants ou mandataires fiscaux de sociétés étrangères non établies en France

PRÉ-REQUIS

Avoir de bonnes connaissances de la TVA

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation animée par l'un des co-auteurs de l'ouvrage « Autoliquidation de la TVA » (Éd. Francis Lefebvre)

Nombreux cas d'application pour maîtriser l'autoliquidation de la TVA

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception

Objectifs pédagogiques

- Acquérir une solide méthodologie d'analyse pour détecter les cas d'autoliquidation
- Traiter les cas d'autoliquidation de la TVA
- Placer l'entreprise en situation de conformité avec les règles d'autoliquidation de la TVA

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Acquérir une solide méthodologie d'analyse pour détecter les cas d'autoliquidation

Définir les notions-clés pour analyser une opération au regard de la TVA

- Assujetti/identifié
- Établi/non établi
- Preneur/redevable
- Transfert/affectation

Examiner les principes de territorialité de la TVA

- Les livraisons de biens
- Les prestations de services
- Les acquisitions intracommunautaires
- Les importations

Identifier les cas d'autoliquidation de la TVA

- Les cas obligatoires pour tous les États membres de l'Union européenne
- Les cas facultatifs
- Les cas particuliers : sous-traitance de travaux immobiliers, opérations sur déchets neufs d'industrie, etc.

de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Cas pratique : déterminer s'il y a lieu d'appliquer le mécanisme d'autoliquidation de la TVA à une série d'opérations

Traiter les cas d'autoliquidation de la TVA

Raisonnement face à une situation potentielle d'autoliquidation de la TVA

- L'identification du lieu d'imposition et du redevable
- L'application ou non du mécanisme d'autoliquidation de la TVA
- La base sur laquelle autoliquidier la TVA
- L'obligation ou non d'identification dans un pays de l'UE
- L'existence ou non d'un droit à déduction

Satisfaire les obligations formelles

- Les mentions obligatoires à inscrire sur les factures par le prestataire ou le fournisseur
- Les obligations déclaratives spécifiques
- Cas pratique : pour chacune des situations décrites, déterminer le traitement correct au regard de la TVA ainsi que les formalités déclaratives

Placer l'entreprise en situation de conformité avec les règles d'autoliquidation de la TVA

Gérer les factures reçues, non conformes au mécanisme d'autoliquidation

- Les factures sur lesquelles le prestataire a mentionné à tort la TVA française
- Les factures sur lesquelles le prestataire a mentionné à tort une TVA étrangère

Prémunir l'entreprise contre les sanctions

- L'amende de 5 % en cas de défaut d'autoliquidation
- Les intérêts de retard
- Les risques en cas d'autoliquidation intempestive
- Autodiagnostic : au regard de opérations réalisées par votre entreprise, le traitement TVA vous semble-t-il correct ?

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 21 Sep. 2026
- 26 Nov. 2026
- 14 Déc. 2026

A DISTANCE

- 21 Sep. 2026
- 26 Nov. 2026
- 14 Déc. 2026

